

Retrouvez tous les marchés publics et privés parus sur les 12 départements du Grand Ouest sur : [centraledesmarchés.com](http://centraledesmarchés.com)

Pour faire paraître une annonce légale : **Medialex**, tél. 02 99 26 42 00 - Fax 0 820 309 009 (0,12€ la minute) e-mail : [annonces.legales@medialex.fr](mailto:annonces.legales@medialex.fr) - Internet : [www.medialex.fr](http://www.medialex.fr)

Tarif de référence stipulé dans Art.2 de l'arrêté ministériel du 21 décembre 2017, 4,16 € ht la ligne, ce qui correspond à 1,76 € ht le mm²/col. Les annonceurs sont informés que, conformément au décret no 2012-1547 du 28 décembre 2012, les annonces légales portant sur les sociétés et fonds de commerce concernées et publiées dans les journaux d'annonces légales, sont obligatoirement mises en ligne dans une base de données numérique centrale, [www.actulegales.fr](http://www.actulegales.fr).

## Marchés publics

Procédure adaptée

### Conseil Régional des Pays de la Loire

Mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction du lycée général et technologique à Aizenay

#### AVIS D'ATTRIBUTION

Directive 2014/24/UE.

##### Section I : Pouvoir adjudicateur

**I.1) Nom et adresse :** Conseil Régional des Pays de la Loire, 44966 Nantes cedex 9, Courriel : [demande@paysdelaloire.fr](mailto:demande@paysdelaloire.fr)  
Code NUTS : FRG01.

##### Adresse(s) Internet :

Adresse principale : <http://www.paysdelaloire.fr>  
Adresse du profil acheteur : <https://marchespublics.paysdelaloire.fr>

##### I.2) Procédure conjointe :

**I.4) Type de pouvoir adjudicateur :** autorité régionale ou locale.  
**I.5) Activité principale :** services généraux des administrations publiques.

##### Section II : Objet

##### II.1) Étendue du marché :

**II.1.1) Intitulé :** mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction du lycée général et technologique à Aizenay (85). Concours restreint sur esquisse.  
**Numéro de référence :** PCEL-AIZENAY-MOE.

##### II.1.2) Code CPV principal :

Descripteur principal : 71000000.  
Descripteur supplémentaire :

##### II.1.3) Type de marché :

**II.1.4) Description succincte :** ce projet concerne la construction d'un lycée d'enseignement général, technologique d'environ 9 000 mètres carrés d'une capacité de 630 élèves destinée à 840 élèves. Il sera composé outre les zones fonctionnelles habituelles, d'un service restauration pouvant fournir jusqu'à 840 repas par jour. Cette opération intègre la construction d'un gymnase et de ces vestiaires d'environ 1 652 mètres carrés avec possibilité d'extension. Le programme intègre les exigences environnementales fixées par le maître d'ouvrage qui visent à obtenir la certification HQE Bâtiments durables 2016 ainsi que la labellisation "bâtiment biosourcé" (tranche ferme). La tranche optionnelle portera sur la construction de 6 logements de fonction. La part de l'enveloppe financière (TF+TO) affectée aux travaux est de 18 000 000 euros HTVA. La durée prévisionnelle du marché sera de 51 mois (hors GPA) avec une durée prévisionnelle des travaux de 21 mois y compris la période de préparation de chantier de 2 mois.

##### II.1.6) Information sur les lots :

Ce marché est divisé en lots : oui  
**II.1.7) Valeur totale du marché (hors TVA) :** valeur 2 745 034,20 euros ou offre la plus basse ; euros/offre la plus élevée : euros prise en considération (hors TVA).

##### Mots descripteurs :

maîtrise d'oeuvre.

##### Section III : Description

**Objet :** mission de maîtrise d'oeuvre relative à la construction du lycée général et technologique à Aizenay (85). Concours restreint sur esquisse.

##### III.2) Description :

**III.2.1) Intitulé :** mission de maîtrise d'oeuvre.  
Lot 0.

**III.2.2) Code(s) CPV additionnel(s) :** code CPV principal : 71000000.  
Descripteur supplémentaire : code CPV principal : 71200000.

##### III.2.3) Lieu d'exécution :

Code NUTS : FRG05.  
Lieu principal d'exécution :

**III.2.4) Description des prestations :** mission de maîtrise d'oeuvre.  
**III.2.5) Critères d'attribution :**

Critère de qualité :  
1. Conduite de la prestation au regard de la note méthodologique qui a été analysée en fonction de la ventilation des intervenants par phase et des profils intervenants, pondération : 40.

##### Prix :

1. Prix, pondération : 60.  
**III.2.11) Information sur les options :**

Options : oui.  
Description des options : le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de confier ultérieurement, au titulaire, un ou plusieurs marchés sur le fondement de l'article 301.7° du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, ayant pour objet la réalisation de prestations similaires. La durée pendant laquelle les nouveaux marchés peuvent être conclus ne peut dépasser trois ans à compter de la notification du marché initial.

**III.2.13) Information sur les fonds de l'Union européenne :**  
Le contrat s'inscrit dans un projet/programme financé par des fonds de l'Union européenne : non.

Identification du projet :

**III.2.14) Informations complémentaires :**  
Mots descripteurs : maîtrise d'oeuvre.

##### Section IV : Procédure

**IV.1.1) Type de procédure :** procédure restreinte.  
Explication :

##### IV.1.3) Informations sur l'accord-cadre ou le système d'acquisition dynamique :

**IV.1.6) Enchère électronique :**  
**IV.1.8) Information concernant l'accord sur les marchés publics (AMP) :** Le marché est couvert par l'accord sur les marchés publics : oui.

**IV.2) Renseignements d'ordre administratif :**  
**IV.2.1) Publication antérieure relative à la présente procédure :** Numéro de l'avis au JO série S : 2017/S 025-044271 du 4 février 2017.

**IV.2.8) Informations sur l'abandon du système d'acquisition dynamique :**  
**IV.2.9) Informations sur l'abandon de la procédure d'appel à la concurrence sous la forme d'un avis de pré-information :**

**Section V : Attribution du marché**  
Marché n° : 2018/32238.

Lot 0.  
Intitulé : mission de maîtrise d'oeuvre.  
Un marché/lot est attribué : oui.

**V.1) Informations relatives à une non-attribution :**  
Le marché/lot n'a pas été attribué.

**V.2) Attribution du marché :**  
**V.2.1) Date de conclusion du marché :** 18 juillet 2018.

**V.2.2) Informations sur les offres :**  
Nombre d'offres reçues : 1.  
Nombre d'offres reçues de la part de PME :  
Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'autres États membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues de la part de soumissionnaires d'États non membres de l'UE :

Nombre d'offres reçues par voie électronique :  
Le marché a été attribué à un groupement d'opérateurs économiques : oui.

**V.2.3) Nom et adresse du titulaire :** CRR Architecture, 18, rue Michaël-Faraday, 49070 Beaucouzé. Code NUTS : FRG02.

Le titulaire est une PME : oui.  
Egis Bâtiments Centre Ouest, 35000 Rennes. Code NUTS : FRH03.

Le titulaire est une PME : oui.  
Egis Concept "Elioth", 93000 Montreuil. Code NUTS : FR106.

Le titulaire est une PME : oui.  
CRR Ingénierie, 49070 Beaucouzé. Code NUTS : FRG02.

Le titulaire est une PME : oui.  
BEGC, 35000 Rennes. Code NUTS : FRH03.

Le titulaire est une PME : oui.  
Salto Ingénierie, 63000 Clermont-Ferrand. Code NUTS : FRK14.

Le titulaire est une PME : oui.  
**V.2.4) Informations sur le montant du marché/du lot :**  
Estimation initiale du montant total du marché/du lot HT :

Valeur totale du marché/du lot : 2 745 034,20 euros ou offre la plus basse/offre la plus élevée : prise en considération.

Monnaie : euros.  
**V.2.5) Information sur la sous-traitance :**  
Valeur ou pourcentage de la part du marché susceptible d'être sous-traitée : Valeur hors TVA : euros.

Proportion : %.  
Description succincte de la part du contrat sous-traitée :

**Section VI : Renseignements complémentaires**  
**VI.3) Informations complémentaires :**  
**VI.4) Procédure de recours :**

**VI.4.1) Instance chargée des procédures de recours :** tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex 1. Téléphone (+33) 2 40 99 46 00. Courriel : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr) Fax (+33) 2 40 99 46 58.

Adresse internet : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr>  
**VI.4.2) Organe chargé des procédures de médiation :** médiateur régional délégué, médiation des entreprises, 22, mail Pablo-Picasso, BP 24209, 44042 Nantes cedex 1. Adresse internet : <http://www.mediateur-des-entreprises.fr>

**VI.4.3) Introduction de recours :**  
Précisions concernant les délais d'introduction de recours :  
- référé précontractuel : article L.551-1 et suivants du Code de justice administrative.

- référé contractuel : article L.551-13 et suivants du Code de justice administrative.  
**VI.4.4) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus sur l'introduction de recours :** tribunal administratif de Nantes, 6, allée de l'Île-Gloriette, BP 24111, 44041 Nantes cedex 1. Téléphone (+33) 2 40 99 46 00. Courriel : [greffe.ta-nantes@juradm.fr](mailto:greffe.ta-nantes@juradm.fr) Fax (+33) 2 40 99 46 58.

Adresse internet : <http://www.nantes.tribunal-administratif.fr>  
**VI.5) Date d'envoi du présent avis :** 20 août 2018.

## Vie des sociétés



**SARL «TRANSPORT BITTEAU»**  
Siège social :  
8, impasse du Clos-des-Rochettes  
85700 SAINT-MESMIN

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 17 août 2018, il a été constitué une société à responsabilité limitée :  
Dénomination sociale : «Transport BittEAU».

Capital : 5 000 euros.  
Siège social : 8, impasse du Clos-des-Rochettes, 85700 Saint-Mesmin.

Objet : le transport routier public et privé, national, international et sur longue distance de marchandises de toutes natures, le transport frigorifique, et/ou loueurs de véhicules industriels avec conducteur, exercé au moyen de véhicules de moins de 3,5 T et de tous tonnages. Le transport routier public et privé de personnes. Le transport routier public et privé de petits colis et messageries.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Gérance : M. Jérôme BittEAU, demeurant : 8, impasse du Clos-des-Rochettes, 85700 Saint-Mesmin, a été nommé par acte séparé pour une durée illimitée. La société sera immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon.

*La Gérance.*

**SARL CAMAJE**  
Au capital de 10 000 euros  
Siège social : 5, rue Lacombe  
85490 BENET  
RCS La Roche-sur-Yon 790 899 603

### AVIS DE MODIFICATIONS

Suivant résolutions de l'associée unique en date du 26 juillet 2018 enregistré auprès du SPFE La Roche-sur-Yon, référence 2018 A 03295, il a été décidé :

- le retrait de Mme Cécile Bernard de ses fonctions de gérante et ce, à compter du 1er août 2018,

- la nomination de Mme Cynthia Desmaais, née le 12 mars 1991 à La Rochelle (17), demeurant 4, rue des Érables, 79270 Vallans, en qualité de gérante à compter du 1er août 2018,

- la modification de la dénomination sociale qui devient : SARL Amance à compter du 1er août 2018.

Le dépôt des actes sera effectué auprès du RCS de La Roche-sur-Yon.

*La Gérance.*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 juillet 2018, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : société civile immobilière.  
Dénomination : Crea Immo.

Siège social : impasse du Vieil-Echalier à Saint-Urbain (85230).

Objet : la propriété et la gestion, à titre civil, de tous les biens mobiliers et immobiliers, et plus particulièrement de toute participation dans toutes sociétés et de tous autres biens meubles et immeubles, à quelque endroit qu'ils se trouvent : l'acquisition, la prise à bail, la location-vente, la propriété ou la copropriété de terrains, d'immeubles construits ou en cours de construction ou à rénover, de tous autres biens immeubles et de tous biens meubles ; la construction sur les terrains dont la société est ou pourrait devenir propriétaire ou locataire, d'immeubles collectifs ou individuels à usage d'habitation, commercial, artisanal, industriel, professionnel ou mixte ; la réfection, la rénovation, la réhabilitation d'immeubles anciens, ainsi que la réalisation de tous travaux de transformation, amélioration, installations nouvelles conformément à leur destination ; l'administration, la mise en valeur et l'exploitation par bail ou autrement des biens sociaux ; l'obtention de toutes ouvertures de crédits et facilités de caisse avec ou sans garantie hypothécaire.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.

Capital : cent (100) euros.  
Apports en numéraire : cent (100) euros.

Gérance : M. Julien Moreau, demeurant impasse du Vieil-Echalier à Saint-Urbain (85230).

Immatriculation : au RCS de La Roche-sur-Yon.

*Pour avis.*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 31 juillet 2018, enregistré au centre des impôts de La Roche-sur-Yon, en date du 10 août 2018, il a été constituée une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : Claherna.  
Capital de fondation : 1 200 euros.

Siège social : 12, rue du Chêne-Vert, 85400 Sainte-Gemme-la-Plaine.

Objet : l'acquisition, la vente, la prise à bail ou à crédit-bail de tous immeubles ou parties d'immeubles, construits ou non, et de tous terrains, la construction et l'aménagement de tous bâtiments et locaux à usage professionnel, industriel, artisanal, commercial ou d'habitation, l'administration et l'exploitation par location ou autrement desdits terrains et immeubles, l'entretien et éventuellement l'aménagement de ces biens et plus généralement, la mise en valeur du patrimoine de la société.

Durée : 99 années à compter de son immatriculation au RCS.

Les premiers gérants de la société ont été désignés par acte séparé, à savoir : M. Hervé Poupeau et Mme Nathalie Baudry épouse Poupeau, demeurant, 12, rue du Chêne-Vert, 85400 Sainte-Gemme-la-Plaine.

Clause d'agrément : toute cession même entre associés doit recevoir au préalable l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire.

La société sera immatriculée au RCS de La Roche-sur-Yon.

*Les Cogérants.*

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 20 août 2018 il a été constituée une société.

Dénomination sociale : SCI Eliza 5G.  
Siège social : 44, avenue du Moulin, 85480 Bournezeau.

Forme : société civile immobilière.  
Capital : 1 000 euros.

Objet social : acquisition, administration et exploitation de tous immeubles bâtis ou non bâtis.

Gérant : M. Valentin Grizeau, 44, avenue du Moulin, 85480 Bournezeau.

Cogérant : Mme Mélissa Grizeau, 44, avenue du Moulin, 85480 Bournezeau.

Cessions de parts sociales : les parts sociales sont librement cessibles au profit d'un associé.

Toute cession à un tiers de la société est soumise au préalable à l'agrément de la collectivité des associés réunis en assemblée générale.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de La Roche-sur-Yon.

### A NOS ANNONCEURS

Nous remercions nos annonceurs de bien vouloir répondre, même par la négative, aux lettres qui leur parviennent de nos lecteurs, surtout si celles-ci comportent un timbre pour la réponse

## Avis administratifs

**Commune de SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE**  
**Rappel d'avis d'enquête publique unique préalable à l'attribution de deux concessions concernant les plages naturelles dénommées la Grande Plage et Boisvinet situées sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie**

### 2E AVIS

Il est rappelé que par arrêté n° 2018-671-PLA du 30 juillet 2018 le maire a ordonné l'ouverture de l'enquête publique unique préalable à l'attribution de deux concessions concernant les plages naturelles dénommées la Grande Plage et Boisvinet situées sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

À cet effet, M. Arnold Schwerdorffer a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par le président du tribunal administratif.

L'enquête se déroulera en mairie du lundi 20 août 2018 jusqu'au jeudi 20 septembre 2018, aux jours et heures habituels d'ouverture.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie dans la petite salle des mariages les :

- lundi 20 août 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- mercredi 29 août 2018 de 9 h 00 à 12 h 00.

12 h 00,  
- jeudi 6 septembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 30,  
- mercredi 12 septembre 2018 de 9 h 00 à 12 h 00,  
- jeudi 20 septembre 2018 de 14 h 00 à 17 h 30, grande salle des mariages.

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le registre d'enquête déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées :

- par écrit à l'adresse suivante : mairie de Saint-Gilles-Croix-de-Vie, à l'attention de M. Arnold Schwerdorffer le commissaire enquêteur, 86, quai de la République, 85800 Saint-Gilles-Croix-de-Vie,

- par voie électronique à l'adresse suivante : [enquetepublique@saintgillescroixdevie.fr](mailto:enquetepublique@saintgillescroixdevie.fr)

en indiquant dans l'objet "enquête publique unique préalable à l'attribution de deux concessions concernant les plages naturelles dénommées la Grande Plage et Boisvinet situées sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie".

Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics et consultables sur le site internet de la ville et pourront être consultés sur support papier en mairie pendant les jours et heures habituels d'ouverture pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site internet suivant :

[www.saintgillescroixdevie.fr](http://www.saintgillescroixdevie.fr)  
À l'issue de l'enquête, M. le Préfet se prononcera sur les demandes de concession de la Grande Plage et de la plage de Boisvinet situées sur la commune de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

*Le Maire.*

### Notre publication adhère à



dont elle suit les recommandations

Les remarques concernant une publicité parue dans notre publication sont à adresser au



autorité de régulation professionnelle de la publicité

23 rue Auguste Vacquerie  
75116 Paris  
[www.arpp-pub.org](http://www.arpp-pub.org)

Les remarques concernant les petites annonces classées sont à adresser directement au journal

**Commune de LE PERRIER**  
**Prescription et modalités de mise à disposition du public de la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme**

### AVIS

Par arrêté n° 2018/032/AG du 23 juillet 2018, Mme le Maire de la commune de Le Perrier, a prescrit la modification simplifiée n° 1 du Plan local d'urbanisme.

Cette modification porte sur des évolutions réglementaires concernant les secteurs UA, UB, UC, UE, UZ, IAU, A et N.

Par délibération du 26 juillet 2018, le conseil municipal a défini les modalités de mise à disposition du public.

Cette mise à disposition du dossier aura lieu du 3 septembre 2018 au 5 octobre 2018 en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.



Réservé à nos abonnés

# La Place va en surprendre plus d'un.

La Place est le lieu réservé aux abonnés Ouest-France, pour rencontrer des personnalités (acteurs, chanteurs...), gagner des places pour des matches, des concerts, des spectacles, échanger avec la rédaction. Rendez-vous sur [laplace.ouest-france.fr](http://laplace.ouest-france.fr).



## Mariage - divorce Les comptes entre époux peuvent être interdits

Si le contrat de mariage prévoit que les époux ne feront pas de comptes entre eux pour les charges du mariage, cette décision est définitive.

Il n'est pas possible, au moment du divorce, qu'un époux le réclame en prétendant avoir assumé plus que l'autre les dépenses, juge la Cour de cassation.

Cette clause, presque automatiquement insérée par les notaires dans les contrats de séparation de biens, prévoit que chacun contribuera en proportion de ses facultés, que chacun sera réputé avoir fourni sa part au jour le jour, qu'aucun compte ne sera fait et que les époux ne pourront pas exercer de recours l'un contre l'autre.

Un mari faisait valoir que malgré cette clause, il avait payé beaucoup plus que sa femme, qu'il en avait la preuve et qu'il voulait faire des comptes pour récupérer la maison familiale entièrement payée par lui-même.

Les juges ont refusé. Le contrat de mariage établit une présomption de paiement quotidien pour chacun et cela interdit de prouver le contraire par la suite, a résumé la Cour. Le fait que la maison ait été payée par les deniers personnels du mari ou par un emprunt qu'il remboursait seul, ne change rien. (Cass. Civ 1, 7.2.2018, H 17-13.276).



Fondateur : M. Paul Hutin Desgrées.  
Cofondateur : M. François Desgrées du Loû.  
Fondateur du Comité éditorial : M. François Régis Hutin.  
Président d'honneur : M. Louis Estrangin.

Société « Ouest-France », S.A. à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 300 00